

Réunion du 13 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Denis SCHULTZ

**N° CP/2017/076 - 70520 - Entretien programmé du réseau routier
Proposition d'un projet de convention à conclure entre
la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le
Département du Bas-Rhin désignant ce dernier comme maître
d'ouvrage unique pour l'aménagement d'une piste cyclable sur
l'ouvrage de franchissement du canal du Rhône au Rhin par la
RD 468 à Friesenheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de réaliser des travaux de réfection de la couche de roulement et de gros entretien sur le pont qui franchit le canal du Rhône au Rhin à Friesenheim (RD468) pour un montant de 75 050 € ;
- décide d'autoriser les travaux de construction sur ce pont de la liaison cyclable demandés par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour un montant de 20 950 € ;
- décide de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner le Département comme maître d'ouvrage unique, à la demande et pour le compte de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, pour procéder à l'aménagement de la piste cyclable sur l'ouvrage de franchissement du canal du Rhône au Rhin par la RD 468 à Friesenheim en accompagnement des travaux de réparation ;
- approuve les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération conformément aux termes du projet de convention annexé au rapport à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, pour formaliser le transfert temporaire au Département de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170313-lmc1107003-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/03/17